



La Bastidonne

COMMUNE DE LA BASTIDONNE

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

ID : 084-218400109-20230428-018_2023-DE

République Française

Département du Vaucluse

F- 84120 La Bastidonne

Tél : 04.90.09.63.95

Mail : mairie@la-bastidonne.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 AVRIL 2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 9

Absents : 2

Ayant donné procuration : 2

Qui ont pris part à la délibération :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION

29 mars 2023

DATE D’AFFICHAGE

29 mars 2023

N°018_2023

Objet : Modification des statuts de COTELUB

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

L’an deux mille vingt-trois et le quatre avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s’est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel PARTAGE, maire**.

Étaient Présents : Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Béatrice GRELET, Maryvonne ROSELLO, Vincent MARTIN, Éric LEVANTIS, Laure VINCENT, Hugues SERVIERE, Alexandre HAYEK.

Excusés et ayant donné pouvoir : Sandrine PEREIRA a donné pouvoir à Michel PARTAGE et Thomas NERVI a donné pouvoir à Laure VINCENT.

Absents : Lou LOMBARD, Aurélia BAZERLI.

Secrétaire de séance : Béatrice GRELET.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-17 et L. 5214-16 ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

COTELUB est compétente en matière de développement économique.

Cette compétence comprend, selon les dispositions de l’article L. 5214-16 :

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d’activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d’intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d’offices de tourisme ;
- Soutien à la création et au développement d’entreprises dans le cadre de la réglementation en vigueur sur l’intervention économique des collectivités territoriales.

En complément de cette compétence, COTELUB souhaite se doter de nouvelles compétences facultatives pour amplifier son action dans le domaine économique :

- Le soutien aux acteurs culturels participant au rayonnement touristique du territoire ;
- La création, la gestion et le soutien aux tiers lieux.

En outre, la « création, l’aménagement, l’entretien et l’exploitation de pépinières d’entreprises » est maintenant intégrée aux statuts de la communauté de communes suite à une observation de la Préfecture de Vaucluse. Cette compétence est déjà exercée par COTELUB mais figurait jusqu’à présent dans la définition de l’intérêt communautaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :



La Bastidonne

COMMUNE DE LA BASTIDONNE

République Française
Département du Vaucluse
F- 84120 La Bastidonne

Tél : 04.90.09.63.95
Mail : mairie@la-bastidonne.fr

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

ID : 084-218400109-20230428-018_2023-DE

- D'approuver les nouveaux statuts ;
- De l'autoriser à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré décide :

- D'approuver les nouveaux statuts ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Décision

Après en avoir délibéré le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité la modification des statuts de COTELUB.

Secrétaire de séance
Béatrice GRELET

Fait à La Bastidonne,
Le 28 avril 2023,
PARTAGE Michel, Maire



Signé par : MICHEL PARTAGE
Date : 28/04/2023
Qualité : maire